



Le Mans, le 2 mars 2023

Marietta KARAMANLI

Députée de la Sarthe

Conseillère municipale et
communautaire du Mans

Monsieur François BRAUN
Ministre de la santé et de la prévention
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Réf. : MK 2023 03 01

Monsieur Le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation sans précédent dans laquelle se trouve la chirurgie publique au Centre Hospitalier du Mans et qui appelle une réponse là encore déterminée, circonscrite et opérationnelle de la part des autorités publiques en charge de la santé tant au niveau national que territorial.

En effet les chirurgiens, les anesthésistes, les médecins et les personnels concernés ont lancé un appel public pour exprimer leur désarroi et les risques encourus par les patients et l'organisation des soins en général.

LE CHM a ouvert des lits de médecine dits « Hôpital en tension » (HET) en vue de prendre en charge des patients de médecine suite à la fermeture de services d'accueil et d'urgence sur le territoire proche. Il a, à la suite, diminué le nombre de lits en chirurgie, de 150 à 90 (- 40 %), les soignants étant affectés aux lits HET ; cette configuration oblige à un report de nombreuses interventions a priori non urgentes (par exemple une seule intervention en chirurgie orthopédique par semaine) avec ce que cela comporte de perte de chances pour des patients.

La fermeture de lits et d'accueil dans d'autres établissements du territoire par défaut de médecins et de personnels paramédicaux a un effet domino qui se répercute sur l'activité du CH.

Cette situation critique est aussi le résultat d'une perte d'attractivité pour l'exercice en établissement public (meilleures rémunérations des personnels spécialisés dans le privé, à l'acte avec des activités programmées, charges administratives croissantes, diminution de la capacité à exercer leur spécialité) et conduit à un possible nouveau départ de médecins ce qui aggraverait la situation¹.

¹ La communauté médicale dit craindre l'application de la loi « Rist » si elle doit dans un premier temps avoir pour effet le recours à un intérim qui reste en l'état indispensable au fonctionnement au quotidien des établissements.

Courrier à adresser à

Marietta KARAMANLI – Assemblée Nationale – 126 rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP
39 rue Evrard – 72100 LE MANS – Tél. 02 43 86 91 91 – Courriel : contact@marietakaramanli.fr

Il est nécessaire de trouver des solutions pratiques et rapides même si certaines évolutions résultent de politiques nationales. A situation locale exceptionnelle il faut une réponse nationale territorialisée exceptionnelle, avec des moyens, et pouvant être expérimentale pour recouvrer des lits, attirer et fidéliser des personnels soignants et redonner aux chirurgiens la capacité à opérer.

L'activité chirurgicale et médicale publique avec ce que cela comporte en termes de formation, d'avis et d'expertise, de suivi des patients doit pouvoir être mieux valorisée pour l'établissement et reconnue en termes de rémunération de chacun. Il faut donc un choc d'attractivité et de moyens locaux.

Il faut aussi trouver les voies pour mieux mutualiser l'activité entre établissements publics et privés et partager équitablement la pénibilité (gardes et astreintes) et la prise en charge des soins chirurgicaux et médicaux non programmés.

Il faut enfin et évidemment associer la communauté médicale et soignante et l'ensemble des services intéressés pour assurer efficacité et adéquation des moyens aux objectifs et activités. Je suis disponible pour échanger avec vous.

Je vous remercie par avance de votre attention et de votre réponse.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Karamanli', with a long horizontal line extending to the right below the signature.

Marietta KARAMANLI.